



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 juillet 2001
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

(Pour la période allant du 23 janvier au 20 juillet 2001)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1337 (2001) du Conseil de sécurité en date du 30 janvier 2001, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois, s'achevant le 31 juillet 2001. Sauf en cas de nécessité, je ne reviendrai pas ici sur les questions abordées dans mon rapport intérimaire du 30 avril 2001 (S/2001/423).

II. Situation dans la zone d'opération

2. Hormis la tension qui persiste et des violations graves de la Ligne bleue en rapport avec le différend concernant le secteur des fermes de Chebaa (voir plus loin, par. 5), la situation a été généralement stable dans la majeure partie de la zone d'opération de la FINUL. Tout au long de la période qui fait l'objet du présent rapport, des violations mineures de la Ligne bleue ont continué d'être enregistrées sur le terrain, celles provenant du côté israélien étant dans une large mesure imputables à la construction d'une barrière technique le long de la Ligne et celles provenant du côté libanais, à la traversée de la Ligne par des bergers et, de temps à autre, des véhicules.

3. Comme je l'ai signalé en avril, des avions israéliens ont violé la Ligne quasi quotidiennement, pénétrant en profondeur dans l'espace aérien libanais. Ces incursions, surtout lorsqu'elles ont lieu à basse altitude et que les appareils franchissent le mur du son au-dessus de zones peuplées, avaient un caractère particu-

lièrement provocateur et causaient une grande angoisse au sein de la population civile. Ces violations aériennes se poursuivent, malgré les démarches répétées entreprises auprès des autorités israéliennes par moi-même, par d'autres hauts responsables des Nations Unies et par un certain nombre de gouvernements intéressés. La promesse que le Ministre israélien de la défense a faite le 28 juin à mes représentants dans la région, MM. Roed-Larsen et de Mistura, de mettre au moins un terme au survol de villes situées profondément à l'intérieur du Liban n'a toujours pas été suivie d'effet.

4. Des manifestants se sont régulièrement rassemblés du côté libanais de la Ligne, aux points de friction indiqués dans mon rapport du 22 janvier (S/2001/66), à savoir la colline de Cheikh Abbad, à l'est de Hula, et la porte de Fatima, à l'ouest de Metulla, pour lancer des pierres et d'autres objets sur les soldats israéliens qui se trouvaient de l'autre côté de la Ligne. Ces manifestations rassemblaient généralement une foule moins nombreuse et étaient d'une moindre intensité que pendant la période qui faisait l'objet de mon précédent rapport. Il convient de signaler toutefois deux incidents au cours desquels les soldats israéliens ont fait usage de leurs armes et blessé trois manifestants. Le 24 mai, dans un incident sans rapport avec les précédents, un petit avion civil, dont le pilote avait décollé sans autorisation de l'aéroport de Beyrouth, a été abattu par l'armée de l'air israélienne après avoir pénétré l'espace aérien israélien et n'avoir apparemment pas répondu aux avertissements; le pilote n'a pas survécu.

5. Outre les violations graves de la Ligne bleue dans le secteur des fermes de Chebaa survenues les

16 février et 14 avril (voir S/2001/423, par. 4), d'autres violations graves de la Ligne sont à noter au cours de la période visée par le présent rapport. Le 29 juin, le Hezbollah a tiré quatre missiles et 14 obus de mortier et obus fumigènes sur deux positions israéliennes sur la Ligne, au sud-est de Kafr Shuba, blessant deux soldats israéliens, dont l'un gravement. Les forces de défense israéliennes ont riposté par des tirs d'artillerie lourde et de mortier, et de huit missiles air-sol sur le côté libanais de la Ligne dans le même secteur. Deux jours plus tard, le 1er juillet, des appareils de l'armée de l'air israélienne ont détruit une position radar de l'armée syrienne dans la vallée de la Bekaa (est du Liban), blessant un soldat libanais et deux soldats syriens. Une heure plus tard, le Hezbollah a riposté en tirant 42 obus de mortier sur quatre positions de l'armée israélienne, toujours dans le secteur des fermes de Chebaa. Israël a de nouveau riposté en tirant quelque 190 obus d'artillerie, de mortier et de char. L'échange de tirs a duré deux heures. La tension dans le secteur est demeurée vive à la suite de ces incidents.

6. L'administration civile dans le sud a été quelque peu renforcée au cours de la période considérée, grâce au rôle plus actif joué par les collectivités locales et par les autorités centrales de Beyrouth. Les systèmes de communication, de santé et de protection sociale, ainsi que les services postaux, ont continué de progresser lentement sur la voie de l'intégration au reste du pays. Le contingent d'un millier d'hommes de la Force mixte de sécurité libanaise, composé de membres de l'armée et des forces de sécurité intérieure, a continué d'opérer dans les secteurs d'où Israël s'est retiré l'année dernière. Ils effectuent des patrouilles et assurent des fonctions de police dans les communautés locales.

7. Le Gouvernement libanais a continué d'avoir pour position que, tant qu'il n'y aura pas de paix globale avec Israël, les forces armées libanaises ne seront pas déployées le long de la Ligne bleue. Les secteurs longeant la Ligne bleue étaient contrôlés par le Hezbollah, au moyen d'un réseau de positions mobiles et de plusieurs positions fixes. Dans certains cas, le Hezbollah assumait les fonctions de l'administration civile en dispensant des services sociaux, médicaux et éducatifs à la population.

8. À plusieurs reprises, des membres du Hezbollah ont entravé la liberté de mouvement de la FINUL et fait obstacle à son redéploiement. La manifestation la plus grave de cette ingérence s'est produite lorsque le Hezbollah a d'abord empêché pendant plusieurs semai-

nes la FINUL d'installer une position fixe au sud-ouest de Rmaich, malgré l'accord par écrit des autorités libanaises pour la création de cette position, puis ont pris eux-mêmes position à proximité immédiate de la position de la FINUL. Le poste du Hezbollah n'a été éloigné de la position de la FINUL qu'après des pressions longues et concertées sur les autorités libanaises. À plusieurs autres occasions, le Hezbollah a érigé des postes d'observation adjacents à des positions de la FINUL, mettant en danger la sécurité des soldats de la Force.

9. La FINUL a continué de concentrer ses opérations sur la Ligne bleue et la zone adjacente, où elle s'est efforcée de maintenir le cessez-le-feu par des patrouilles, des activités d'observation à partir de positions fixes et des contacts étroits avec les parties pour mettre fin à des violations et empêcher une escalade.

10. Une controverse a opposé les autorités israéliennes et les Nations Unies à propos d'une bande vidéo de la FINUL, tournée le 8 octobre 2000, montrant des véhicules qui ont peut-être été utilisés par le Hezbollah pour l'enlèvement de trois soldats israéliens le 7 octobre 2000 à travers la Ligne bleue (voir S/2000/1049, par. 5). Il a été proposé à Israël et au Liban de visionner la bande – où les identités des personnes non membres des Nations Unies seraient cachées – dans les locaux des Nations Unies. J'ai ouvert une enquête sur la gestion interne de cette affaire.

11. Dans certains villages du sud, des tensions sont apparues entre des habitants et d'ex-membres de l'armée du Liban-Sud dissoute, qui étaient retournés chez eux après avoir purgé des peines de prison pour collaboration avec Israël. Des incidents isolés de harcèlement contre ces personnes ont été signalés et seraient le fait d'habitants qui estimaient que les tribunaux militaires s'étaient montrés trop indulgents avec les ex-membres de l'armée du Liban-Sud.

12. La FINUL a continué d'apporter une assistance à la population civile sous forme de soins médicaux, de projets d'approvisionnement en eau, d'équipements et de services à l'intention des écoles et des orphelinats et de fourniture de services sociaux aux nécessiteux. Cette assistance a été apportée en mettant à profit les ressources mises à sa disposition par les pays fournissant des contingents. Les centres médicaux et les équipes mobiles médicales ont fourni chaque mois des soins médicaux à environ 4 500 patients civils. Un programme de soins dentaires sur le terrain a permis de

traiter environ 600 cas par mois. Une assistance vétérinaire a été fournie dans certains villages se trouvant dans la zone d'opérations de la FINUL. La FINUL a coopéré étroitement pour les questions humanitaires avec les autorités libanaises, les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et les autres organisations et institutions spécialisées au Liban.

13. Le déminage et l'enlèvement des munitions non explosées dans le sud du Liban se sont intensifiés. Le Gouvernement libanais a réuni, les 21 et 22 mai, un atelier international de haut niveau avec la participation des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et de représentants de la communauté des donateurs. Les Émirats arabes unis ont annoncé une contribution de 50 millions de dollars pour des actions de déminage dans le sud du pays. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a pris la parole à cet atelier, en sa qualité de chef du service de l'action antimines des Nations Unies. Une cellule de coordination de l'action antimines à l'échelle régionale, établie par le service de l'action antimines des Nations Unies à Tyr, a continué à coordonner l'activité des Nations Unies en matière de déminage et le Service de l'action antimines a coopéré étroitement avec le Bureau libanais du déminage. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué à diriger les efforts du système des Nations Unies en travaillant avec les autorités libanaises au développement et au relèvement du sud du pays.

14. Les mines ont fait plusieurs victimes civiles. Depuis janvier, deux civils sont morts et 15 ont été blessés par l'explosion de mines ou de munitions. Durant la période considérée, la FINUL a détruit plus de 1 000 mines et lots de munitions non explosées.

III. Questions d'organisation

15. Le plan de reconfiguration de la FINUL et son redéploiement se sont poursuivis comme je l'avais indiqué dans mon rapport intérimaire. Le rapatriement du bataillon népalais et de l'unité de logistique polonaise est en cours et sera achevé d'ici au 31 juillet 2001. Le bataillon fidjien a pris place dans l'ex-secteur népalais. Le bataillon finlandais a été ramené à un effectif de 107 militaires, et rapatriera 218 hommes d'ici au 31 juillet. Dans ce redéploiement, la FINUL se retire de plusieurs positions situées à l'arrière et déploie des troupes à proximité de la Ligne bleue. On trouvera ci-

joint une carte montrant le déploiement actuel de la FINUL.

16. Après les changements qui viennent d'être évoqués, au 1er août 2001, la FINUL comptera 4 500 hommes des pays suivants : Fidji (593), Finlande (310), France (234), Ghana (785), Inde (792), Irlande (609), Italie (45), Népal (11 officiers d'état-major seulement), Pologne (514) et Ukraine (650). Le départ des contingents irlandais et finlandais à l'automne ramènera à 3 600 hommes environ les effectifs de la Force. Dans l'accomplissement de ses tâches, la FINUL a bénéficié du concours de 51 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). En outre, elle employait 371 civils, dont 127 recrutés sur le plan international et 344 recrutés localement.

17. Le général de division Seth Kofi Obeng a assuré le commandement de la Force jusqu'au 15 mai 2001. Depuis, le général de brigade Ganesan Athmanathan en a assuré le commandement par intérim. Le choix de son successeur est en cours. M. Staffan de Mistura a continué d'être mon représentant personnel à Beyrouth.

18. Je regrette d'annoncer le décès de trois membres de la Force. Un soldat finlandais a été tué dans une chute accidentelle, un soldat népalais est mort de cause naturelle et un soldat indien a été tué accidentellement à l'entraînement. Depuis la création de la FINUL, 238 membres de la Force ont trouvé la mort : 78 par balle ou explosion de bombe, 101 à la suite d'accidents et 59 d'autres causes. Au total, 344 ont été blessés par balle ou par suite de l'explosion d'une mine ou d'une bombe.

IV. Questions financières

19. Mon second rapport sur le budget révisé de la FINUL pour la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 (A/55/482/Add.1) donne le chiffre de 207,2 millions de dollars, qui reflète une réduction des montants demandés, par suite d'une réduction des effectifs de la Force à 4 500 hommes au 31 juillet 2001. Par la résolution 55/180 B du 14 juin 2001, l'Assemblée générale a approuvé ce budget moins élevé que prévu, pour la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. Par la même résolution, l'Assemblée générale m'a également autorisé à engager, pour continuer d'assurer le fonctionnement de la FINUL, des dépenses initiales d'un montant total de 106,2 millions

de dollars pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2001, en attendant de recevoir mon projet de budget pour la Force pour l'ensemble de la période 2001-2002 durant la partie principale de sa cinquante-sixième session. Le montant initialement demandé pour le fonctionnement de la Force sera couvert par l'autorisation d'engagement de dépenses de 106,2 millions de dollars.

20. Au 31 mai 2001, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la FINUL pour la période allant de sa création jusqu'au 31 décembre 2001 se montait à 163,1 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies se montait à 2 320,1 millions de dollars.

V. Observations

21. Hormis dans le secteur des fermes de Chebaa, la situation le long de la Ligne bleue est restée généralement calme. La plupart des violations de la Ligne ont été mineures et rapidement corrigées une fois que la FINUL les a portées à l'attention de la partie concernée. Le principal motif de préoccupation reste les attaques à travers la Ligne dans le secteur des fermes de Chebaa, qui sont des actes délibérés en violation directe des décisions du Conseil de sécurité. Les nombreuses violations de l'espace aérien libanais par Israël ont en outre aggravé les tensions.

22. Les événements décrits ci-dessus, qui se sont produits entre le 29 juin et le 1er juillet, illustrent les dangers inhérents à la situation et risquent par ailleurs de menacer la stabilité de l'ensemble de la région. Il est par conséquent fondamental que toutes les parties concernées respectent la Ligne bleue comme demandé par le Conseil de sécurité, mettent fin à toutes violations de cette ligne et s'abstiennent de toute action qui pourrait contribuer à déstabiliser la situation.

23. Le Gouvernement libanais a pris un certain nombre de mesures complémentaires limitées pour rétablir son autorité sur la zone anciennement contrôlée par Israël. Bien que l'armée et les forces de sécurité intérieures libanaises soient présentes dans la zone, il a laissé le Hezbollah opérer à proximité de la Ligne bleue. Il devrait prendre de nouvelles mesures, et notamment déployer l'armée, pour assurer le rétablissement de son autorité dans l'ensemble du sud du pays. Un effort plus énergique et concerté visant à fournir à

nouveau les services essentiels à la population ainsi que la réinstallation de l'ensemble de l'administration locale devraient faire partie intégrante de ce processus.

24. On se souviendra que je me suis rendu dans la région en juin 2001, à l'occasion des entretiens que j'ai eus au sujet des questions susmentionnées avec les dirigeants politiques libanais et israéliens. Lors de mes rencontres avec le Président Émile Lahoud et le Premier Ministre Ariel Sharon, j'ai insisté sur la nécessité, pour toutes les parties, de respecter la Ligne bleue et lancé un appel afin qu'elles préservent le calme.

25. Dans une lettre datée du 9 juillet 2001 (S/2001/677), le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies m'a fait savoir que son gouvernement souhaitait que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois. Compte tenu de la situation dans la région, je suis favorable à une telle prorogation et recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la FINUL jusqu'au 31 janvier 2002.

26. Ce faisant, je dois à nouveau appeler l'attention sur le grave manque de moyens de la FINUL. À l'heure actuelle, le montant des contributions non versées et dû aux États Membres qui fournissent des contingents à la Force s'élève à 163,1 millions de dollars. Je lance un appel à tous les États Membres afin qu'ils payent rapidement et intégralement leurs contributions et remboursent l'ensemble de leurs arriérés. Je voudrais exprimer ma gratitude aux gouvernements qui fournissent des contingents à la Force pour leur compréhension et leur patience.

27. En conclusion, je souhaite féliciter les officiers ainsi que les hommes et les femmes de la FINUL pour la manière dont ils s'acquittent de leur tâche.

